



Département  
de la Vendée

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241209-2024DECDEL25-DE



Date de la convocation : 3 décembre 2024  
Séance du Conseil Municipal : 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 34 et 35) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Aurélie PAQUEREAU donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE  
Julie MARIEL-GODARD  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 29  
28 aux délibérations 34 et 35  
Nombre de conseillers votants : 31  
30 aux délibérations 34 et 35

Secrétaire de séance : Laurence MARTINEAU

### **25- SYDEV – CONVENTION POUR COMPTE DE TIERS 2024-ECL-0652 – TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – LA TIBOURGÈRE - TRANCHE 9**

Dans le cadre de l'aménagement de la tranche 9 du secteur habitat de la Tibourgère, il a été décidé du transfert de domanialité des éléments techniques d'éclairage public de la part de la SEM ORYON vers la collectivité à la fin de la réalisation de l'opération.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention tripartite n°2024.ECL.0652 pour les modalités de réalisation de ces travaux d'éclairage public et les modalités de transfert dans la domanialité de la ville.

Les travaux sont à la charge de l'aménageur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention n°2024.ECL.0652 relatif aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage pour compte tiers ci-annexé,

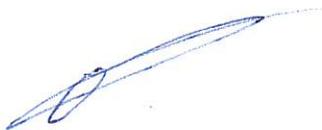
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 25 novembre 2024,

Vu le rapport de Jean-Yves MERLET,

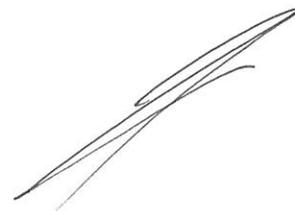
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide le transfert des biens susmentionnés dans le patrimoine de la collectivité,
- approuve le projet de convention joint en annexe,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention correspondante.

Laurence MARTINEAU  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 DEC. 2024  
Publié électroniquement le : 13 DEC. 2024  
Notifié le :